

REGLEMENT RAID LOZERE SPORT NATURE

1. Objet/Organisateur

Le Raid Lozère Sport Nature est une épreuve multisports de nature organisé par l'association Lozère Sport Nature affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

2. Formats / Activités

Le raid LSN est composé des activités suivantes : VTT, Trail, packraft, spéléo qui s'enchaînent en orientation sur carte 1 :25000.

Les équipes sont composées de 4 concurrents toujours en course sans assistance agés de 18 ans ou plus. La durée est d'environ 48h non-stop. Des portes horaires permettront à toutes les équipes d'arriver en moins de 53h. La distance totale est d'environ 350km et le dénivelé de 9000m +. Une partie de l'épreuve se déroulera de nuit. Les difficultés techniques et physiques sont élevées mais les portes horaires permettent aux équipes moins aguerries aux épreuves longues de participer. Les équipes seront en autosuffisance.

3. Inscription

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne (lien sur le site internet)

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- Dossier complètement renseigné
- Droits d'inscription réglés
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition.

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- Le repas d'arrivée
- Le cadeau souvenir
- Les cartes et road-book
- Les fournitures diverses (chasubles, sport ident, résultats)
- La licence journée pour les non licenciés FFTRI
- Le nombre d'équipes est limité à 40.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipe qui sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

4. Participants

4.1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter :

- Le règlement de l'épreuve, ses annexes et documents assimilés
- Les consignes, instructions et directives de l'organisation avant, pendant et après le raid

- La législation en vigueur notamment concernant le respect du code de la route, de l'environnement, de l'assistance à personne en danger...
- Les règles particulières à certains territoires (spécifiées dans le road-book)
- Les territoires empruntés (zones interdites ; cultures ; propriétés privées ; quiétude ; aménagements ; populations...)

Les participants autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images fixes ou audiovisuelles réalisées par l'ensemble des médias présents durant l'épreuve.

L'organisation s'inscrit pleinement dans la lutte contre le dopage. Des contrôles antidopage peuvent avoir lieu, les participants s'engagent à en accepter les modalités. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés.

4.2. Responsabilité des participants

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation.

5. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

6. Classement et chronométrage

6.1. Chronométrage

Le chronométrage s'effectue au temps réel de course auquel vient s'ajouter les éventuelles pénalités. Il est effectué de manière électronique.

6.2. Classement

Scratch / Mixte / Femme.

6.3. Pénalités et disqualification

3 catégories de pénalités pourront être prononcées : pénalités de temps, mise hors classement, mise hors course. Notamment dans les cas suivants (non exhaustif) : absence ou perte du matériel obligatoire ; non-respect des consignes de sécurité ; pollution ou dégradation manifeste des sites ; non-respect des zones interdites, cultures population locales...

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisation de tout engagement envers l'équipe concernée.

6.4. Réclamation/jury de course

Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30min après diffusion des résultats. Un jury pourra être constitué composé de la direction de course et de 2 concurrents tirés au sort.

7. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 80 mètres.

Aptitudes :

Tout concurrent atteste savoir nager 25m et à s'immerger

Toute équipe atteste détenir un membre capable de s'orienter de nuit ou par mauvais temps.

Abandon / hors course :

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course doit prévenir obligatoirement un membre de l'organisation dans les délais les plus brefs.

En cas d'abandon d'un concurrent, l'équipe a la possibilité de poursuivre l'épreuve hors classement (recomposition possible entre équipes ayant abandonnées) mais doit, quoi qu'il en soit, toujours avoir obtenu l'aval de l'organisation et être composées d'au moins 2 concurrents.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

8. Equipement Obligatoire

La liste du matériel obligatoire de course est disponible sur le site internet du raid. Cette liste pourra évoluer en fonction des prévisions météo.